

A Casa SantAlicia
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue Paul Doumer
08800 Montherme
931 550 065 RCS SEDAN
(la « **Société** »)

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 2 FÉVRIER 2026**

Les soussignés :

- Madame Maia Soilot, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Olivier Soilot, titulaire de 70 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Patrick Soilot, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété
- La Société A CASA ALICIA DISTRIB, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société,

Agissant en qualité de seuls associés de la société, et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 18 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés décident de transférer le siège social du 9 rue Paul Doumer, 08800 Montherme au 640 Route de la Valicella 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI et ce à compter du 2 Février 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés, en conséquence de la décision précédente, décident de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **640 Route de la Valicella 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI**

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Madame Maia Soilot

Monsieur Olivier Soilot

Monsieur Patrick Soilot

La Société A CASA ALICIA DISTRIB
Représentée par M. Olivier Soillot